CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nouvelle aventure junior

COLONIES DE VACANCES • SÉJOURS ÉDUCATIFS • CLASSES DÉCOUVERTES • GROUPES • CENTRE DE VACANCES

Seul le contrat de réservation, établi au moment de l'inscription, fait état du contenu du séjour et des obligations qui s'y rapportent. Ce contrat et la facture/confirmation d'inscription vous seront adressés.

1 PRÉSENTATION DE NAJ

Nouvelle Aventure Junior (NAJ) est une association nationale sans but lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, dont le siège social est au 594 route de Biver, RD58, 13120 Gardanne

NAJ est gestionnaire du centre de vacances La Fromentière, situé à Saint-Michel-de-Chaillol (05).

Les prestations proposées sont réservées exclusivement aux adhérents de l'association.

L'adhésion annuelle est de 15€ pour les personnes physiques et de 100€ pour les personnes morales (mairies, CSE, associations, clubs...)

Cette cotisation ne peut être remboursée, même en cas d'annulation avec assurance.

Toute modification de données à une inscription (entité, participants, dates...) entraine une perception de 50€ de frais de dossier.

2 RÉSERVATION ET INSCRIPTION

Les réservations sont confirmées à réception du contrat signé accompagné de l'acompte.

POUR LES INDIVIDUELS ET LES LOCATAIRES DU CENTRE DE VACANCES (LA FROMENTIÈRE)

- **Acompte** : 30% du prix total à la réservation
- **Solde** : à régler au plus tard 1 mois avant le séjour

POUR LES COLLECTIVITÉS (CSE, GROUPES, MAIRIES...)

- **1er acompte** : 50% du prix total à la réservation
- **2ème acompte** : 40% du prix total 1 mois avant le séjour
- **Solde** : 10% du prix total après le séjour (sous 30 jours)

Moyens de paiement acceptés : chèque bancaire, virement, chèques vacances, bon CAF (selon départements acceptés).
Les bon CAF sont uniquement acceptés pour le solde du séjour.

3 PRESTATIONS COMPRISES

SÉJOURS DE VACANCES / SÉJOURS ÉDUCATIFS

- Hébergement en pension complète
- Restaurant : petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner
- Les activités et visites du programme
- L'encadrement (directeur, animateurs, brevets d'état)
- Les transports aller/retour et sur place
- Les frais d'organisation
- L'assurance assistance/rapatriement

CENTRE DE VACANCES LA FROMENTIÈRE

RÉSERVATION EN PENSION COMPLÈTE

- Mise à disposition du centre meublé et équipé
- Restauration : petit-déjeuner, déjeuner, goûter, dîner
- Ménage pendant le séjour et avant le départ
- Linge de lit fourni
- Consommations forfaitaires d'eau, de gaz, d'électricité et accès internet,

LOCATION EN GESTION LIBRE

- Mise à disposition du centre meublé et équipé
- Consommations forfaitaires d'eau, de gaz, d'électricité et accès internet,

OPTIONS (En supplément)

- Ménage
- Linge de lit

CAPACITÉS MINIMALES D'ACCUEIL

SÉJOURS DE VACANCES / SÉJOURS ÉDUCATIFS
Minimum 10 participants tout client confondus
NAJ peut proposer un supplément pour maintenir le départ

CENTRE DE VACANCES LA FROMENTIÈRE - PENSION COMPLÈTE
Minimum 25 personnes

CENTRE DE VACANCES LA FROMENTIÈRE - GESTION LIBRE
Minimum 40 personnes

4 MODIFICATION DU SÉJOUR

NAJ peut être amenée à modifier un élément du programme (transport, activité, hébergement) pour des raisons indépendantes de sa volonté (cas de force majeure, grève, conditions météo, exigence administrative...).
En cas de modification importante, NAJ informera sans délai les participants.
Si NAJ est contrainte d'annuler un séjour avant le départ, les sommes versées seront intégralement remboursées ou reportées sur un autre séjour.

5 ANNULATION DU FAIT DU PARTICIPANT

Toute annulation doit être notifiée par écrit.
Les frais d'annulation sont calculés sur le prix total du séjour :

+ de 31 jours avant le départ	30% du prix total
De 30 à 15 jours avant le départ	60% du prix total
De 14 à 8 jours avant le départ	80% du prix total
Moins de 8 jours avant le départ	100% du prix total

Tout séjour écourté ou toute prestation non consommée ne donnera lieu à aucun remboursement.

6 ASSURANCE

- Responsabilité civile incluse
- Assistance rapatriement incluse
- Assurance annulation *(optionnelle et vivement recommandée)*

ASSURANCE ANNULATION (HORS LOCATION DU CENTRE DE VACANCES)

- En France : 5% du prix du séjour
- Hors France : 10% du prix du séjour

Se référer aux garanties détaillées dans le contrat d'assurance.

7 RESPONSABILITÉS

NAJ agit en qualité d'intermédiaire entre l'adhérent et les prestataires. NAJ s'engage à mettre en oeuvre tous les moyens à sa disposition pour la bonne exécution des séjours, sans pouvoir être tenue responsable des manquements propres à chacun de ces prestataires ou en cas de force majeure.
Les participants doivent respecter les règles de vie et les consignes données par l'équipe d'encadrement. Tout comportement inapproprié peut entrainer un renvoi aux frais de la famille, sans remboursement.

8 SANTÉ

Le participant doit être à jour de ses vaccinations et ne pas présenter de contre-indication médicale connue.
Tout traitement médical en cours doit être signalé lors de l'inscription, avec ordonnance si besoin.
En cas de besoin médical, NAJ prend toutes les dispositions nécessaires et prévient la famille dans les meilleurs délais.

9 RÉCLAMATIONS

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à NAJ dans un délai de 15 jours après la fin du séjour par lettre recommandée avec accusé de réception à :

Nouvelle Aventure Junior
594 route de Biver, RD58, 13120 Gardanne

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

10 PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des inscriptions et au bon déroulement des séjours. Elles sont conservées pendant la durée nécessaire à leur finalité, puis archivées uniquement pour répondre à nos obligations légales ou en cas de litige.
Conformément au RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de vos données en nous contactant à : **contact@naj-colo.com**

11 CONDITIONS PARTICULIERES APPLICABLES AU CENTRE DE VACANCES LA FROMENTIÈRE

OCCUPATION ET CAPACITÉ
Le contrat est établi pour une capacité maximale de 90 lits. Une liste nominative des personnes présentes sera remise à l'arrivée.Si le nombre de locataires dépasse la capacité, NAJ peut refuser les personnes supplémentaires. La sous-location est interdite.

ANIMAUX
Les animaux sont acceptés (sauf dans les réfectoires et la cuisine). Une caution ménage supplémentaire de 150€ peut être demandée et pourra être retenue en cas de dégradations ou de non respect des règles d'hygiène.

UTILISATION DES LIEUX
Les locaux sont à usage d'habitation provisoire ou de vacances, excluant toute activité professionnelle, commerciale ou artisanale. Le locataire s'engage à rendre les lieux dans l'état où il les a trouvés. Toute réparation due à une négligence sera à la charge du locataire.

NETTOYAGE FIN DE SÉJOUR
En pension complète : le ménage est assuré par NAJ.
En gestion libre : le ménage est à la charge du groupe (option disponible en supplément). Le centre doit être laissé dans un état correct.

DOMMAGE ET RESPONSABILITÉ
Le locataire est responsable des dommages, pertes ou dégradations causés aux locaux, équipements et installations par lui-même, les personnes séjournants avec lui ou lui rendant visite. Le matériel doit être utilisé conformément à sa destination. Tout manquement pourra donner lieu à des frais de remise en état.

ÉTAT DES LIEUX
Un état des lieux est réalisé à l'arrivée et au départ. En cas de départ anticipé ou hors horaires, les frais éventuels seront justifiés (devis ou factures).

DÉPÔT DE GARANTIE
Pour les personnes physique : dépôt de garantie de 1500€ (par virement ou chèque) restitué sous 1 mois maximum après le départ, déduction faite des dégradations éventuelles.
Pour les personnes morales : attestation d'assurance RC exigée en lieu et place du dépôt de garantie.